

Décrets contre le Prélat réfractaire, qui continuë à se tenir à Sedan où il s'est retiré; Décrets donnés sur des rémontrances du Procureur Général dudit Conseil, lequel expose les entreprises de cet Abbé, des Ordonnances absolument contraires aux droits de la Souveraine qu'il a fait publier, & la conduite qu'il a tenuë jusqu'ici. Comme le tout a été publié & affiché dans la Terre de St. Hubert, & que ces pièces sont trop amples & en trop grand nombre pour trouver place dans nos Journaux, nous nous contenterons d'en avoir fait mention, & de rapporter les suites que cette affaire pourra avoir, voici déjà une Protestation de l'Evêque & Prince de Liège.

IV.
Protesta-
tion du
Prince de
Liège.

GEORGE-LOUIS, par la grace de Dieu, Evêque & Prince de Liège, Duc de Bouillon, Marquis de Franchimont, Comte de Los, Horne &c.

Nous ayant été fait rapport des nouvelles entreprises pratiquées depuis peu, non-seulement par differens Décrets portés par le Conseil de Luxembourg, à la poursuite & les remontrances du Procureur Général du même Conseil en date du 5. & 7. Decembre 1742. Mais aussi par les exécutions ensuivies, de même que par plusieurs autres faits & actes absolument préjudiciables, tant à la liberté du chemin neuf allant de Liège à Sedan, qu'aux droits & possession de Souveraineté qui nous compètent & à nôtre Eglise, à l'égard de la Terre de St. Hubert, & de celle de Nassogne; & cela malgré la teneur des Concordats, & non-obstant qu'il ait été anciennement convenu & observé entre les Souverains des Pays-Bas & les Princes nos Prédecesseurs, que rien ne pourroit être fait ni entrepris par l'un au préjudice de l'autre, touchant la
supérie-